
VI. SERVICES AUX EXPORTATEURS

Services bancaires

Certaines banques canadiennes ont des succursales dans les États de l'Ouest, en particulier à San Francisco, Los Angeles, San Diego, Seattle, Portland, Anchorage et Honolulu. (On trouvera une liste de ces banques et leurs adresses dans la section des "Adresses utiles". Certaines banques américaines et des courtiers en douane sont inclus dans cette même section.)

Zones franches

Les zones franches ne sont pas bien connues pour l'instant, mais elles prennent de l'importance auprès de nombreux exportateurs et importateurs. La Californie du Nord possède la zone 3, située à San Francisco, et la zone 18, à San Jose (région de la baie), qui appartiennent au district douanier 28 des États-Unis. La zone 3 regroupe trois aires dont la surface d'entreposage combinée dépasse 16 720 m², et la zone 18 a plus de 12,1 hectares d'entrepôts et d'aires d'entreposage à ciel ouvert.

La zone 5, à Seattle, dessert le nord-ouest de la côte du Pacifique, tandis que la zone 30, s'étendant sur 13,3 hectares, dessert la région des Rocheuses.

La zone 9, au port d'Honolulu (Hawaï), comporte une aire d'entreposage couverte de 16 540 m², en plus d'une cour de 4 hectares.

Les marchandises entreposées peuvent être usinées sous d'autres formes, transformées, manipulées, nettoyées, étiquetées, remballées, triées, démontées ou simplement entreposées dans la zone. Elles sont exemptées des droits de douane jusqu'à ce qu'elles soient expédiées à l'extérieur de la zone sur les marchés intérieurs. (Voir la section des "Adresses utiles".)

Avantages

1. L'importation accroît sa marge d'autofinancement